

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois par bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	15

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

3 Octobre 1876.

Chronique générale.

ELECTIONS DU 1^{er} OCTOBRE.

Hautes-Alpes (circonscription d'Embrun). — Inscrits, 7,297 ; M. Ferrari, radical (élu), 3,825 ; M. de Pruniers, conservateur, 2,795.
Nord (2^e circonscription de Cambrai). — Inscrits, 24,882 ; M. Bertrand-Milcent, républicain (élu), 11,247 ; M. Lestoquoy, constitutionnel, 4,433 ; bulletins nuls, 910.
Gers (arrondissement d'Auch). — Inscrits, 18,200 ; M. Peyrusse, bonapartiste (élu), 8,119 ; M. Jean David, radical, 7,521.
Oise (circonscription de Senlis). — Inscrits, 23,965 ; M. Chauveau, républicain (élu), 9,994 ; M. Picard, bonapartiste, 8,725.
Haute-Garonne (circonscription de Saint-Gaudens). — Inscrits, 47,246 ; M. Tron, bonapartiste (élu), 6,807 ; M. Camparan, républicain, 5,937.
Meurthe-et-Moselle (circonscription de Toul). — Inscrits, 48,042 ; M. Petitbien, républicain (élu), 8,411 ; M. Claude, constitutionnel, 4,670.

On lit dans le Temps :

« On nous assure qu'il a été décidé en conseil des ministres que les Chambres se réuniront le lundi 30 octobre, de telle sorte qu'après avoir consacré quelques jours à l'organisation intérieure des bureaux et aux travaux préparatoires, la Chambre des députés puisse aborder, à partir de la seconde semaine de novembre, la discussion du budget. »

Voici, d'après le *Moniteur*, quelques indications de nature à compléter le décret sur

les changements des commandants de corps d'armée :

« Aux termes de ce document, les généraux en chef actuels doivent être maintenus par suite « des graves questions intéressant notre réorganisation militaire et qui sont encore à l'étude dans les corps d'armée. » En conséquence, un décret a maintenu quinze généraux en chef, atteints par la loi, à la tête de leurs corps d'armée. Toutefois les généraux Espivent de la Villeboisnet et Lallemand échangent entre eux leur commandement. Le premier de ces officiers généraux est envoyé du 15^e corps au 11^e, et le second le remplace à Marseille. Cette mutation a été faite pour des convenances personnelles, le général Espivent de la Villeboisnet ayant tenu à venir commander le 11^e corps, afin de se trouver dans le département dont il est sénateur.

« Voilà donc pour trois ans nos corps d'armée pourvus de titulaires. Nous remarquons toutefois que deux généraux en chef seront obligés d'ici là, par la loi sur la limite d'âge, de renoncer à leur commandement. Ce sont les généraux Espivent de la Villeboisnet, du 11^e corps, qui devra être remplacé le 30 mars 1878, et le général Picard, du 13^e corps, qui est né le 20 juin 1813. Enfin, à ces deux officiers généraux, qui auront soixante-cinq ans en 1878, vient s'ajouter le commandant du 48^e corps, qui n'était pas soumis au renouvellement actuel. Il n'a remplacé le général d'Aurèle de Paladines, à Bordeaux, que le 28 janvier 1874, et ses trois ans de commandement ne prennent fin que le 28 janvier 1877. M. le général Rochebouët cessera de commander le 16 mars 1878. »

M. le général Espivent de la Villeboisnet vient d'être transféré de Marseille à Nantes ; il est, comme l'on sait, sénateur élu de la Loire-Inférieure. Cette coïncidence inspire au *Courrier de France* des réflexions fort désobligeantes pour le vaillant général. Il importe sans doute fort peu aux généraux d'obtenir l'approbation de M. Guyot-Mont-

payroux. C'est même un honneur dont on se passe très-volontiers, et nous n'insisterons pas là-dessus. Mais le *Courrier de France* soulève, à ce propos, une question de droit et prétend qu'il existe une incompatibilité entre les deux fonctions d'ordre différent que M. Espivent occupe en même temps à Nantes. M. Guyot-Montpayroux, qui se proclame l'allié de M. Christophle, et qui a sans doute ses entrées aux conseils de la République comme il les avait à ceux de l'Empire, pourrait-il nous montrer un texte de loi qui justifie son assertion ?

Les officiers prussiens qui ont suivi nos dernières grandes manœuvres viennent d'envoyer à Berlin leurs notes qui ont servi d'articles aux journaux officieux de l'Empire.

Un des lecteurs de l'*Univers* charge cette feuille de faire parvenir à la commission du budget le bon avis suivant, qu'elle n'entendra pas :

« Monsieur le rédacteur,

« La commission du budget affecte de se livrer aux calculs les plus compliqués pour désorganiser autant que possible les allocations faites aux cultes et à la guerre. Permettez-moi de lui soumettre, par la voie de votre journal, quelques chiffres curieux qui doivent rentrer dans le cadre de ses études.

« D'après le budget de 1875, les allocations au culte catholique représentent un franc quarante-cinq centimes par fidèle.

« D'après le même budget, les allocations au culte protestant s'élèvent à deux francs vingt-six centimes par religieux, — et celles faites au culte israélite à trois francs cinquante centimes par juif.

« Pourquoi cette étonnante gradation ? Les faveurs du budget appartiennent-elles à un culte en raison directe de son éloignement de la foi catholique, c'est-à-dire de la religion nationale des contribuables ?

« Cette conclusion peut être admise par la *logique de l'avenir*, mais quant à la logique du présent, celle qu'on nous enseigne encore, elle pose à la savante commission du budget un point d'interrogation.

« Si l'égalité devant le budget n'est pas un vain mot, il faut nous expliquer pourquoi la France catholique dote si généreusement des cultes qui ne lui rendent aucun service, alors que nos malheureux desservants ont des traitements de facteurs ruraux, et que les chefs de nos diocèses reçoivent les émoluments des chefs de division dans les ministères. Et, si l'on se reporte à l'origine du budget des cultes, combien cette iniquité révolte la conscience ! La France catholique a été dotée autrefois par la piété des fidèles de biens qui assuraient un patrimoine aux pauvres et à l'Eglise.

« La révolution a pris les biens, les a vendus, en a touché le prix, et l'a employé comme on sait. Quand le culte a été rétabli, le pouvoir a dû fournir des moyens d'existence à l'Eglise et au clergé, et s'est décidé à remplacer les biens confisqués par des traitements.

« Le budget du culte catholique est donc le revenu, plus que modeste, d'un capital fourni à l'Etat, comme la rente 3 et 5 0/0 est le revenu des fonds versés au Trésor par les souscripteurs d'emprunts.

« Quel capital ont fourni le protestantisme et le judaïsme pour se voir mieux traiter que le catholicisme ?

« Voilà, pour la commission du budget, une nouvelle occasion d'éclairer les masses.

« Votre obéissant serviteur,

» FORTIER. »

Le *Journal de Rouen*, qui passe, à tort ou à raison, pour recevoir des informations venant du cabinet de M. Dufaure, annonce que le garde des sceaux est décidé à ne pas tolérer l'intervention des évêques dans les débats et les décisions parlementaires, surtout lorsqu'ils se permettent de réprover ces décisions. Le président du conseil aurait désapprouvé les deux lettres de l'archevêque

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

DIRE ET FAIRE

C'était vers 1845. La maison de poste d'Oberhausberg venait d'être mise en émoi par une voiture de voyage arrivant de Saverne et qui se rendait à Strasbourg. Maître Topfer, l'aubergiste, courait çà et là, donnant des ordres à ses domestiques et à ses postillons, tandis que le carrosse, dételé devant la grande porte cochère, était entouré d'enfants et d'oisifs qui se communiquaient leurs remarques.

Parmi ces derniers se trouvait un homme à l'œil vif, au teint basané, et dont l'accent saccadé formait un singulier contraste avec le langage tudesque des autres spectateurs.

Maître Bardanou était, en effet, né dans le Midi ; le hasard l'avait seul conduit à Oberhausberg, où il avait élevé, en face du maître de poste, une boutique de perruquier dont les contrevents bleus portaient la double inscription :

Coupe de cheveux et barbe à tous prix.
On rase dans le genre marseillais.

Mêlé au groupe de curieux qui s'était formé près de la porte de Topfer, le perruquier prenait part à la conversation générale, dans un allemand dont nous donnerons suffisamment l'idée en disant que c'était de l'alsacien parlé par un Provençal.

« Avez-vous vu le voyageur, maître Bardanou ? lui demanda une vieille femme qui portait sous le bras un de ces paniers remplis de fil, d'épingles et de lacets qui indiquent la mercière du carrefour. Sans aucun doute, mère Hartmann, répondit le perruquier, c'est un gros homme, qui a l'air d'avoir plus de ventre que de cerveau.

On remarquera que maître Bardanou avait le goût des épigrammes, et passait à Oberhausberg pour un esprit singulièrement avancé.

Ceux qui entendirent sa plaisanterie sur le nouveau arrivé y répondirent par un gros rire auquel la mère Hartmann commença par prendre part ; puis, secouant la tête d'un air capable :

« Mieux vaut des rentes que de l'esprit, mon voisin, reprit-elle en regardant le perruquier ; car avec de l'esprit on marche à pied, tandis que les rentes font rouler carrosse.

« Ce que vous dites-là est une grande vérité, mère Hartmann, répondit le Provençal d'un air profond ; et cependant Dieu sait où va souvent

la richesse ! Cet étranger qui arrive, par exemple, je voudrais savoir ce qu'il a fait pour mériter de voyager en équipage.

« Taisez-vous, Bardanou, c'est un baron ! interrompit tout à coup une voix fraîche et riante.

Bardanou se retourna, et aperçut la filleule de maître Topfer qui venait de paraître sur le seuil de l'auberge.

« Un baron ! répéta-t-il, qui vous a dit cela, Nicette ?

« Le grand laquais qui le suit, répliqua la jeune fille ; il a déclaré que M. le baron ne pouvait pas être servi dans la salle commune, et qu'il fallait tout porter dans la grande chambre du balcon.

Les curieux relevèrent la tête : la chambre dont parlait Nicette était précisément placée au-dessus d'eux, et la fenêtre en était ouverte ; mais le rideau abaissé ne permettait d'y rien voir.

« Ainsi c'est là que vous lui avez mis le couvert ? demanda la mère Hartmann, en désignant du regard la chambre au balcon.

« Pas moi, dit la jeune fille ; M. le baron n'a voulu ni de notre porcelaine ni de nos verres de cristal : il porte toujours avec lui un service en argent, et j'ai vu son valet le retirer d'une grande boîte en ébène.

Il s'éleva dans la foule un murmure de surprise et d'admiration ; le Provençal seul haussa les épaules.

« C'est-à-dire que M. le baron ne peut ni boire ni manger comme les autres chrétiens ; reprit-il ironiquement ; il lui faut une chambre à part et de la vaisselle plate. Le grand roi Salomon avait raison de dire : *Vanité des vanités, tout n'est que vanité.*

« Allons, Bardanou, vous allez encore dire du mal du prochain ! interrompit Nicette en souriant.

« Du prochain ! répéta le perruquier ; est-ce qu'un baron est mon prochain ? Laissez donc, je le connais déjà, votre gros homme ; il ressemble à tous les grands seigneurs que nous voyons passer ici. Avez-vous entendu comme il a appelé son valet qui était resté pour parler à maître Topfer ? Je vous attends, Germain, je vous attends !... Comme si le pauvre diable n'avait point droit de causer un moment. Ce baron-là doit être un véritable tyran.

« Ah ! qu'est-ce que vous dites-là ; Bardanou ? s'écria Nicette. Dieu fasse que vous vous trompiez ! Savez-vous pourquoi il se rend dans le duché de Badé ?

« Nullement.

« Son domestique me l'a dit, reprit la jeune fille en baissant la voix : il va se marier.

« Se marier ?

« Avec la plus riche héritière du pays, une veuve...

« Qu'il ne connaît pas, sans doute.

de Paris, et si celui-ci recommençait, la désapprobation officielle se traduirait d'une façon significative.

La feuille normande nous paraît s'avancer beaucoup. Que M. le garde des sceaux ait désapprouvé les deux lettres si dignes de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, cela nous surprendrait peu. Mais nous doutons qu'il prétende empêcher les évêques de s'adresser au ministre des cultes, alors qu'il s'agit de questions essentiellement religieuses, comme le budget des cultes et l'aumônerie militaire. D'ailleurs, la « désapprobation officielle, » même « traduite d'une façon significative, » n'effrayera pas nos évêques.

Un autre journal, *l'Estafette*, annonce que plusieurs députés songeraient à demander une loi qui interdirait aux prélats de publier aucun mendement ni lettre pastorale ou autre écrit destiné à la publicité, sans l'avoir préalablement soumis au gouvernement et en avoir obtenu l'autorisation.

Nous croyons sans peine que, dans la haine furieuse qui les aveugle, certains députés rêvent une loi pareille, que leur envierait M. de Bismark; mais de l'intention à l'exécution il y a loin, et l'opportuniste M. Gambetta lui-même s'empresserait de les désavouer. Le fait n'en est pas moins curieux, comme indice de la manière dont les radicaux comprennent la liberté religieuse.

L'Indépendance bretonne reçoit d'un de ses correspondants les informations suivantes :

« Les républicains de Pontivy mottent tout en œuvre pour obtenir la réinvalidation de l'élection de M. de Mun. Il n'est pas un coin de l'arrondissement qui n'ait été battu dans l'espoir de trouver un prétexte quelconque à une protestation.

« Bien que les amis du docteur Le Maguet aient dépensé leur peine et leur argent à fouiller et à faire fouiller les coins et les recoins de la circonscription, ils n'ont pu saisir le moindre fait de nature à vicier l'élection. Je parle au point de vue de l'équité.

« Néanmoins, républicains et radicaux morbihannais font grand bruit et protestent quand même, et je crois tenir de source sûre que, samedi dernier, est arrivée à la questure de l'Assemblée la cinquantième protestation contre l'élection de M. de Mun. Je ne désespère pas d'en voir encore arriver cinquante autres, car les adversaires de l'éminent député catholique, sachant que la qualité de leurs protestations (puisqu'elles manquent de base) est mauvaise, espèrent se rattrapper sur la quantité. »

Les journaux radicaux ne déguisent pas la mauvaise humeur que leur cause le rapport du ministre de la guerre sur les grands commandements militaires et le décret qui l'accompagne. Ils voulaient manifestement placer dans la main de leurs amis la direction de l'armée et des choses de la guerre, comme cela se pratiquait aux beaux jours de la Défense nationale; le *Journal officiel* a ré-

pondu par un refus formel, et voilà leurs espérances ajournées à trois ans; autant vaudrait aux calendes grecques.

Un autre désappointement leur était réservé par M. le ministre de la guerre. On a fait depuis un mois grand tapage autour de quelques discours publics prononcés par des généraux et dont la portée religieuse indignait l'intolérance des radicaux, des athées et des libres-penseurs. On a parlé en cette circonstance de l'intervention de M. de Marcère auprès de son collègue de la guerre, et, depuis un mois, on se montrait très-satisfait de la condescendance de M. Berthaut qui n'aurait pas hésité à exprimer un blâme dans une circulaire adressée aux chefs de corps.

Nous avons aujourd'hui cette pièce sous les yeux; elle est datée de Versailles, 8 septembre, et est accompagnée de la mention : *Confidentielle*. En voici le texte :

« Mon cher général,

« Tous les ans, un certain nombre de chefs d'établissements d'instruction publique tiennent à honneur de faire présider la distribution des prix par un officier général ou un haut fonctionnaire militaire.

« Sans vouloir interdire d'une manière absolue aux membres de l'armée, investis d'un grade élevé, d'accepter la présidence dans ces solennités, je pense cependant qu'il convient d'user d'une grande réserve à cet égard.

« En conséquence, je désire que MM. les officiers généraux et hauts fonctionnaires militaires n'acceptent à l'avenir la présidence dans les distributions de prix ou autres solennités, qu'autant qu'ils en auront préalablement demandé et obtenu l'autorisation du ministre.

« A cette occasion, je crois devoir rappeler, conformément aux prescriptions renouvelées dans différentes circonstances par mes prédécesseurs (*circulaires des 19 décembre 1873 et 29 juin 1874*), que, dans l'intérêt de la dignité de l'armée et de la haute mission qui lui incombe, ses membres doivent s'abstenir soigneusement, dans leurs discours ou dans leurs écrits, de toute appréciation personnelle sur les questions se rattachant à la politique.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser les instructions à ce sujet à MM. les officiers généraux et hauts fonctionnaires militaires sous vos ordres, et tenir la main à ce qu'elles soient ponctuellement observées.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de la guerre,
Général A. BERTHAUT. »

Il n'y a dans cette lettre ni blâme ni censure pour personne, et nous doutons qu'elle réponde aux désirs et aux passions de la presse démocratique. Elle ne touche en rien à la question des enterrements civils pour les légionnaires. M. le général Berthaut veut laisser à la Chambre le soin de modifier la loi si elle le juge à propos.

hommes comme votre baron, pour qui la fortune n'est qu'un instrument de vanité, de tyrannie, d'avarice, et je ne puis m'empêcher de penser que si j'étais à leur place je ferais plus d'honneur au choix de la Providence.

— Resté à savoir, maître Bardanou ! fit observer la vieille mercière; la fortune vous retourne drôlement les caractères.

— Quand on n'a point de principes ! s'écria vivement le Provençal; quand on se laisse emporter à tout vent qui passe, comme un cerf-volant; mais moi je sais ce que je veux et ce qu'il faut, mère Hartmann. J'ai ma philosophie. Je deviendrais riche d'un moment à l'autre, voyez-vous, que je ne changerais pas plus que le clocher de notre église. Vous me verriez toujours aussi juste, aussi peu intéressé et aussi bon enfant.

La défiance de lui-même n'était point, comme on le voit, le défaut de Bardanou. Tout ce qu'il retirait à son prochain en moralité et en bon sens, il le reportait à son compte avec une scrupuleuse exactitude.

Aussi content de sa personne que mécontent de celle des autres, il eût volontiers reproché à Dieu d'avoir fait l'homme à son image au lieu de l'avoir fait à l'image de Bardanou.

Une fois amené sur ce terrain, il se laissa aller à une improvisation sans mesure.

Il expliqua longuement tout ce qu'il accomplirait

M. Gambetta sera de retour à Paris jeudi prochain, 5 octobre, pour assister à la réunion qui aura lieu, ce jour-là, à Versailles, de la sous-commission budgétaire chargée d'étudier les diverses natures d'impôts.

Le Congrès ouvrier tiendra ses séances dans la salle de la rue d'Arras, déjà illustrée par diverses réunions radicales.

Plusieurs délégués au Congrès ouvrier du 2 octobre, venant des départements, arrivent chaque jour à Paris. Le comité d'initiative, auquel ces arrivées sont annoncées, envoie un affilié à la gare où sont attendus les délégués qui reçoivent les instructions que le comité leur fait transmettre par son envoyé.

On lit dans le *Français* :

« Au comice agricole de Mirecourt, M. Buffet a prononcé un discours dans lequel il a dit de M. le maréchal de Mac-Mahon que sa présence à la tête du gouvernement était la sauvegarde des « honnêtes gens; » qu'il saurait se montrer à la hauteur des épreuves qu'il plairait à la Providence de lui envoyer; que, dans les circonstances difficiles qui pourront se produire, il saura accomplir ce que lui commandera l'intérêt de la France et ce qui lui semblera juste et légitime. »

Les journaux bonapartistes relèvent cet aveu trop vrai du citoyen Accolas, dans les *Droits de l'Homme* :

« ... Qu'on ne m'objecte pas le cas du 4 septembre, car au 4 septembre ce sont les Prussiens qui ont fait notre besogne. »

On lit dans la *Liberté* :

« M. le procureur général et M. le premier président de la cour d'appel de Paris viennent de décider qu'à la rentrée des tribunaux il y aurait deux sessions d'assises fonctionnant en même temps pendant tout le mois de novembre, pour juger les affaires criminelles dont le nombre s'est considérablement accru depuis quelques mois. »

Etranger.

ORIENT.

Si nous en croyons des renseignements qui viennent d'une source autorisée, les représentants des puissances ont fait au prince Milan de nouvelles et énergiques représentations au sujet de sa proclamation comme roi de Serbie. Il lui aurait été signifié que dans les circonstances actuelles, en présence du bon vouloir de la Porte relativement à

l'examen des propositions de paix, il devrait s'opposer à ce que l'œuvre de pacification fût entravée par une mesure impopulaire dictée par la passion des partis extrêmes. S'il agissait autrement, il n'aurait plus qu'à se retirer et à céder la place à un homme qui fût à la hauteur de cette tâche.

Le ministre des affaires étrangères à Paris :
bassadeur ottoman à Paris :

« Constantinople, 29 septembre. »
Ainsi que je vous en avais informé par mes précédents télégrammes, les Serbes ont repris les hostilités. Il résulte d'une récente dépêche du Serdar-Ekrem que les Serbes ont attaqué nos troupes sur toute la ligne devant Alexinat.

« Le combat a duré douze heures consécutives et s'est terminé par la défaite des Serbes, qui ont pris la fuite en laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés.

« Abdul-Kerim-Pacha ajoute que la Serbie, en demandant la suspension des hostilités, n'avait d'autre but que de concurrencer à Alexinat. »

Saint-Petersbourg, 30 septembre.
La nouvelle donnée par les journaux autrichiens d'après laquelle le conseil des ministres de Serbie aurait résolu de rejeter les propositions de paix est inexacte.

« Le gouvernement serbe n'a pas fait connaître jusqu'à présent les bases sur lesquelles il désire conclure la paix. La réponse de la Porte aux propositions de paix des puissances n'a pas non plus été remise; mais le gouvernement turc a déjà déclaré qu'il était disposé à conclure la paix en prenant ces propositions pour base.

On télégraphie, le 27, de Belgrade à la Post de Berlin :

« On croit généralement ici que la proclamation du prince Milan comme roi de Serbie sera maintenue. L'armée a détruit les emblèmes qui ornaient jusqu'à présent les drapeaux et les armes et les a remplacés par les emblèmes royaux. »
(Agence Havas.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le service d'hiver sur les lignes des chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur commencera le lundi 13 octobre courant.

La réorganisation des compagnies de sapeurs-pompiers dans toute la France aura lieu dans le mois de décembre prochain, en exécution du décret du 29 décembre 1874. Le dernier article de ce décret est ainsi conçu :

« Les corps de sapeurs-pompiers actuellement existants seront réorganisés dans le

— Je n'en sais rien.

— Il ne doit point la connaître. Ces gens-là se marient comme on fait le commerce, par correspondance; ils ne songent qu'à satisfaire leur cupidité.

— Taisez-vous, Bardanou ! interrompit vivement Nicette; vous êtes toujours prêt à juger mal des autres sans les connaître...

— Et j'en juge plus mal quand je les connais, ajouta le méridional.

— Vous savez bien pourtant que tout le monde ne se marie point pour s'enrichir, reprit la jeune fille, en rougissant un peu et en lui lançant un regard détourné; il y a encore des gens qui ne consultent que leur amitié...

— Comme moi, par exemple, continua gaiement Bardanou, qui prit la main de Nicette, et la força à le regarder.

— Il ne s'agit point de cela, dit précipitamment la jeune fille.

— Pardonnez-moi, pardonnez-moi, s'écria le Provençal; vous savez bien, Nicette, que je ne cours pas après des héritages, moi, et que je ne vous trouve pas moins jolie parce que le père Topfer a déclaré qu'il ne vous donnerait point de dot; mais moi je suis un original, ma chère, un philosophe, comme dit votre parrain; j'ai sur tout cela des idées qui ne ressemblent point à celles des autres. Aussi mon sang tourne quand je vois des

de grand et d'utile si le hasard lui envoyait subitement un de ces oncles d'Amérique qu'on ne retrouve même plus au théâtre.

Il passa en revue toutes les vertus qu'il méritait au grand jour, tous les mérites dont il donnerait la preuve, et il allait enfin s'accorder l'apothéose, lorsque le voyageur qui avait donné lieu à cette explication parut à la porte de l'auberge.

C'était un homme de quarante ans, replet, un peu chauve, et dont les traits lourds eussent révélé l'origine allemande, si son accent ultra-germanique eût permis le moindre doute à cet égard.

Cependant l'intelligence brillait au fond de son œil d'un bleu clair, et la prévention avait pu seule dicter au perruquier provençal le jugement qu'il en avait porté.

Le baron adressa au groupe formé devant la porte un salut paternel, et dit en souriant :

— Un joli endroit, messieurs, un joli endroit, et une belle journée !

Ceux auxquels il s'adressait se contentèrent de rendre le salut, mais sans répondre : l'Allemand ne parut point découragé par ce silence.

— J'espère, reprit-il toujours souriant, que le pays est bon et que l'on y vit heureux !

— On vit heureux partout quand on a le bonheur en soi-même, répondit sentencieusement Bardanou.

Le baron fit un signe d'assentiment.

— Ce que vous dites là est d'un grand sens, monsieur, répondit-il, d'un ton de déférence, et j'espère que cette remarque est le fruit de votre propre expérience; celui qui comprend si bien le bonheur doit nécessairement le posséder.

— On fait ce qu'on peut, dit Bardanou, que les manières du baron commençaient à adoucir; il faut bien avoir de la philosophie, quand on n'a point autre chose.

— Auriez-vous à vous plaindre de votre industrie ? demanda l'étranger avec intérêt.

Le Provençal plia les épaules.

— Je ne me plains jamais, monsieur le baron, dit-il gravement, vu qu'en semant des plaines on ne recueille que des découragements; je coupe les cheveux, je fais mes barbes, je frise les deux-tour, et, pour le reste, j'attends une heureuse chance.

— Elle viendra, dit le baron, soyez sûr qu'elle viendra; le hasard n'a point imité votre gouvernement, il a maintenu sa loterie, et on peut toujours y espérer un bon numéro.

— Tiens, à propos de numéros, nous en avons deux ! s'écria Nicette; si nous allions gagner le château !

— Un château ! répéta l'étranger qui devint attentif.

— Avec des terres et des forêts, acheva Bardanou. C'est un commis-voyageur de Francfort, qui est venu ici il y a trois mois pour en offrir, et

déjà d'un an, conformément aux dispositions qui précèdent.

Les sapeurs-pompiers réadmis conserveront leur rang et les droits résultant de leur ancienneté.

Les sapeurs-pompiers relèvent du ministère de l'intérieur.

Avis administratif.

Le sieur Millaud, Louis, ex-soldat au 135^e de ligne, est prié de se présenter à la Mairie, pour recevoir un mandat de masse. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 octobre 1876.

Le Maire, LEROY.

Angers. — Le Journal de Maine-et-Loire dit que M. Manceau, chapelier, faubourg Saint-Jacques, aurait été frappé de plusieurs coups de couteau dans la rue Beaurepaire. M. Manceau rentra à son domicile, après avoir assisté à la représentation du Théâtre-Cirque.

Le Patriote publie les lignes suivantes sur le même fait :

« Une scène sanglante a eu lieu hier matin vers trois heures, après la sortie du Théâtre-Cirque. Deux hommes ont reçu des coups de couteau dans la rue du Quai-Royal. Ils ont été soignés chez M. Jeanneau, pharmacien, et ont été transportés à l'hôpital. »

« Une enquête est ouverte. »

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le fameux Congrès ouvrier — dont nous avons parlé plusieurs fois — s'est réuni hier à Paris. De tous les corps de métiers angevins, seuls MM. les ouvriers mécaniciens ont jugé à propos d'y envoyer un délégué. »

Une cérémonie religieuse et militaire a eu lieu dimanche, à midi, à l'église Saint-Laud d'Angers, en l'honneur de saint Maurice, patron des soldats.

L'affluence était très-grande. Les officiers et les soldats de la garnison étaient présents en grand nombre. Un fort détachement était sous les armes.

La messe a été célébrée par M. l'aumônier chapelain. M. Freppel a donné la bénédiction du T. S. Sacrement. Sa Grandeur a pris la parole et rappelé les vertus de saint Maurice, qui après avoir, sur les champs de bataille, vaillamment combattu, mourut avec courage pour confesser sa foi.

L'excellente musique du 32^e de ligne s'est fait entendre pendant la cérémonie.

(Etoile.)

Segré. — On lit dans le Mercure ségréen :

« Il y a 23 ans, un menuisier de la commune d'Andigné fut frappé de la foudre, à l'âge de 20 ans. Depuis ce jour, il fut complètement paralysé du côté gauche. Il ne marchait plus ; il se traînait à peine, le corps en double. Il ne voyait que d'un œil, ne parlait plus. Des personnes charitables

cette m'a forcé d'en prendre un.

— Ne s'agirait-il point, par hasard, du domaine de Rovembourg ?

— Je n'en sais rien ; je n'ai regardé ni le nom ni le numéro ; mais je dois avoir tout cela.

Le perruquier chercha dans un vieux portefeuille, et en retira un prospectus et un billet.

— C'est bien cela, dit-il après avoir jeté les yeux sur le prospectus : « Domaine de Rovembourg, situé à deux milles de Badewiller, à l'entrée de la forêt Noire. » Le billet gagnant, devait sortir le 20 juillet.

— Aussi est-il sorti, répliqua tranquillement l'étranger.

— Et vous le connaissez ?

— C'est 66.

Bardanou porta les yeux sur son billet, poussa un cri, et devint pâle.

— 66 ! balbutia-t-il. Avez-vous bien dit 66 ?

— Sans doute.

— Et vous êtes sûr que c'est le numéro gagnant ?

— Je l'ai vu affiché à Saverne.

— Alors le domaine de Rovembourg est à moi ! s'écria le perruquier, qui chancelait.

— A vous ? répéta le baron saisi.

— Voyez, voyez ; j'ai 66 !

Il montrait à tous son billet, qu'il élevait triomphalement au-dessus de sa tête.

(La suite au prochain numéro.)

ont payé son voyage et il partit lundi dernier pour Lourdes, avec les pèlerins de Marans.

» Mercredi, au moment où il trempait sa main dans la fontaine miraculeuse, il se trouva instantanément guéri. Il avait recouvré la vue, la parole et l'usage de ses jambes. Hier au soir, il arrivait à Marans, monté sur un omnibus, dont on le vit descendre aisément ; il entra à l'église avec ses compagnons de voyage, où on l'entendit chanter avec ardeur. »

Tours. — La première journée de courses a été favorisée par le beau temps. Une foule nombreuse s'était donné rendez-vous à cette fête hippique.

Dans l'enceinte du pesage on remarquait M. le général du Barail et M^{me} la comtesse du Barail, M. le général de Gramont, M. le général Foy, MM. de Nexon, vicomte d'Aulichamp, M. Mame, vicomte de Bizy, Richard Hennessey, de Lignac, Bérard, R. du Saussay, MM. les colonels des régiments en garnison à Tours, et nombre de personnes de distinction.

Il s'est produit dans la course d'obstacles un bien fâcheux accident. M. Edouard Dupré, sous-lieutenant au 2^e chasseurs, a eu les deux os de la jambe fracturés ; la fracture siège au tiers inférieur de la jambe et résulte directement d'un coup de pied de cheval. Heureusement, cette lésion ne présente aucune complication et tout fait présager qu'elle se consolidera dans les délais ordinaires sans laisser aucune trace. Les nouvelles que nous avons fait prendre sont très-rassurantes, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire.

Le blessé a passé une bonne nuit.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Un bien triste accident est venu, mardi dernier, sur les huit heures du matin, jeter la consternation parmi les habitants, et plonger dans le plus grand deuil une famille de la commune de Linazay (arrondissement de Civray), justement aimée et estimée, les époux Baillargé.

» La servante faisait sortir, pour conduire au pâturage, les juments dudit Baillargé, et elle avait confié au fils aîné de ses maîtres, Arthur Baillargé, enfant de neuf ans et demi, une jument qu'il retenait par un licol, pendant qu'elle s'occupait des autres. Ce jeune enfant eut l'imprudence d'enrouler la longe autour de son corps, et de se l'attacher au bras. La jument, voulant sans doute détourner la mouche, renversa le pauvre enfant, qui jeta un grand cri et effraya la bête qui partit au galop, traînant après elle l'enfant pendant un demi-kilomètre environ.

» Au cri de l'enfant, sa mère et la servante accoururent, et qu'on juge de la douleur de cette tendre mère en voyant son cher enfant dans une telle position. La servante appela au secours ; les voisins s'y rendirent en grand nombre. Mais que pouvaient-ils ? La jument, affolée de peur, poursuivait sa course vertigineuse, sautant les murs et passant au travers des haies, et elle ne s'arrêta que lorsque le corps de l'enfant, pris entre deux murs, la retint. On s'empressa autour de lui pour lui prodiguer des soins : il était trop tard ; il ne donnait plus signe de vie, le cou était cassé ; le corps, tout mutilé, n'avait plus la ressemblance humaine.

» Le lendemain, une foule nombreuse et recueillie conduisit à sa dernière demeure la jeune victime de son imprudence. »

Nantes. — Nous lisons dans l'Espérance du peuple :

« Deux généraux commandants de corps d'armée ont permuté. C'est le général Lallemand, qui commandait à Nantes le 41^e corps, et le général Espivent de la Villeboisnet, qui commandait le 45^e corps à Marseille.

» Notre région conservera le meilleur souvenir du brave général Lallemand qui a rempli ses importantes fonctions avec tant d'intelligence et de fermeté.

» Notre religieuse population aimait à voir le vaillant général assister en grand uniforme aux offices divins, les jours de grandes fêtes, en l'église cathédrale ; elle a été profondément édifiée de la tenue si digne du général et des officiers qui accompagnaient le Très-Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu.

» Si une chose peut nous consoler du départ du général Lallemand, c'est le choix de

son successeur. M. le général Espivent de la Villeboisnet, que sa naissance et de nombreux liens de famille rattachent à notre département, a demandé le commandement dont la résidence est Nantes. Il a voulu se rapprocher ainsi du département où il a été élu sénateur, dont il sera ainsi mieux à même de connaître et de servir les intérêts. »

La dépêche suivante a été adressée par M. le ministre des travaux publics à M. le préfet de la Loire-Inférieure, pour être communiquée au conseil général :

« Ministre des travaux publics à préfet de la Loire-Inférieure, à Nantes.

» Les projets de cession des divers chemins de fer Nantais à la Compagnie de l'Est n'ont, jusqu'à ce jour, rien d'officiel. La Compagnie de l'Ouest paraît disposée, à l'heure actuelle, à conclure avec diverses Compagnies une convention analogue à la convention Orléans-Charente-Vendée, et je suis, de mon côté, également disposé à favoriser une entente que je crois nécessaire dans l'intérêt public. Les pourparlers ne font que commencer.

» Pour copie conforme :

» Le préfet,

» Vicomte MALHER.

Le bulletin de M. Nick sur les probabilités du temps pour le mois d'octobre contient les observations suivantes :

La déclinaison du soleil et des planètes étant faible dans l'ensemble, la résultante des forces sidérales importantes et les points astronomiques groupés, comme en septembre, les bourrasques se feront sentir assez souvent sur nos latitudes et les perturbations seront violentes.

Par suite, le mois d'octobre présentera un temps variable, agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble, sur la France et sur les pays voisins, principalement pendant la première quinzaine et une partie de la troisième dizaine (déclinaison ascendante de la lune, forces croissantes) et particulièrement sur le Nord et sur le Centre. Temps un peu moins accidenté sur le Sud-Ouest et le Midi, mais encore assez humide et agité.

Quelques éclaircies entre les époques critiques indiquées plus loin (deuxième quinzaine principalement) et notamment sur le Sud-Ouest et le Midi, avec radiation solaire assez vive dans la journée ; nuits et matinées fraîches ; quelques gelées blanches vers le lunestice austral et l'apogée (Résultantes faibles). Variations brusques. Température moyenne assez basse, première quinzaine. Température du jour plus élevée, deuxième quinzaine.

Quelques orages épars probables. Vers les « 12, — 15, » 10, « — 28, » (conjonction de planètes), ravines.

En somme, le mois d'octobre sera peu favorable pour les travaux agricoles. Les cultivateurs devront profiter à la hâte des éclaircies de courte durée qui se présenteront, principalement pendant la deuxième quinzaine.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 1^{er} octobre 1876.

Versements de 117 déposants (27 nouveaux), 10,656 fr. » c.

Remboursements, 3,854 fr. 57 c.

Faits divers.

Les journaux du Loiret publient un avis du préfet de ce département qui annonce qu'il est informé par le général commandant les 6^e et 8^e subdivisions militaires, que des exercices de télégraphie de campagne doivent avoir lieu, dans la première quinzaine d'octobre, aux environs d'Orléans.

Le préfet invite le public à n'apporter aucune entrave à ces exercices, et notamment à ne point déplacer les appareils qui seront disposés sur le terrain par les employés du service télégraphique de la 5^e région.

Ce matériel est assimilé, même en temps de paix, au matériel de guerre, dont la destruction ou la détérioration donne lieu à des poursuites rigoureuses.

»

»

On lit dans l'Armorique, de Saint-Brieuc : Un affreux accident a mis en émoi le quartier des Casernes.

François Cosson, cocher au service de M.

de Kermoal, descendait la rue aux Chèvres, conduisant une voiture en osier, dite panier, lorsque tout à coup le cheval s'emporta et prend le mors aux dents ; le cocher ne pouvant plus le maîtriser, cheval et voiture sont venus se briser contre la grille de la caserne de la gendarmerie.

Le cheval a été tué sur le coup ; quant au pauvre cocher, lancé contre la grille, il s'est brisé la tête.

Des soldats du poste de la caserne et des gendarmes, au péril de leur vie, ont essayé, mais en vain, d'arrêter le cheval.

Les secours ont été aussitôt organisés ; deux médecins se sont pressés autour du blessé ; mais, hélas ! les blessures étaient mortelles.

M. Gaubert, aumônier de la Providence, qui se trouvait sur le lieu de l'accident, a administré aussitôt les derniers sacrements au blessé.

Après un premier pansement, le malheureux cocher a été transporté à l'hospice, mais il est mort durant le trajet.

»

»

L'Echo de l'Eure nous apprend qu'un incendie considérable a éclaté, avant-hier soir, à Foucraiville. Tout un quartier est la proie des flammes.

Déjà cinq ou six maisons d'habitation et tous les bâtiments qui les entourent, appartenant à divers propriétaires, sont réduits en cendres.

Les pompiers de Saint-André et d'Ivry-la-Bataille sont depuis vingt-quatre heures sur le lieu du sinistre, que leur énergique dévouement parvient avec peine à maîtriser.

On évalue déjà les pertes probables à plus de 200,000 fr.

D'après l'opinion la plus accréditée, il faudrait attribuer cet incendie à des étincelles échappées d'une machine locomobile.

»

»

On écrit de Montpellier, 30 septembre, que l'assassinat le plus étrange est venu révolutionner le quartier de la rue Raoux. Un nommé Réfrégé a profité du sommeil de sa femme pour prendre celle-ci par les cheveux et l'assassiner à grands coups de couteau.

La victime a été trouvée morte par les voisins que ses cris d'agonie avaient attirés. Aussitôt, on a cherché le mari ; on croyait qu'il était en fuite, lorsqu'un gendarme l'aperçut sur le toit de la maison et parvint à s'emparer de lui.

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 2 octobre.

(Source officielle serbe.) — Les Turcs sont sortis samedi de leurs retranchements et ont attaqué l'armée serbe à Gredein avec 20,000 hommes et 40 canons. Le combat a duré douze heures. Les Turcs ont été repoussés avec de grandes pertes.

L'armée serbe maintient ses positions sur les hauteurs.

(Agence Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Bourse du 2 octobre 1876.

La Bourse est sous le coup de préoccupations politiques et l'on cherche autant que possible à liquider les grosses positions de hausse prises il y a quelques jours.

La liquidation des rentes se fait assez facilement sur le 5 0/0 et difficilement sur le 3 0/0. Les reports se cotent 0,14 c. et 0,05 sur le 5 0/0, 12 cent. et 16 cent. sur le 3 0/0. Les recettes générales achètent 10,000 fr. de rente 3 0/0 et vendent 13,200 fr. de rente 5 0/0. Le 5 0/0 ouvre à 105,95 et finit à 105,60. Le 3 0/0 débute à 74,35 et finit à 70,35. La rente italienne, 73,30, 72,86.

Les établissements de crédit se ressentent de la mauvaise tenue du marché. Crédit foncier 725, Crédit lyonnais 585, Crédit mobilier 198, Banque Franco-Italienne 502, Banque Franco-Hollandaise 410, Banque Ottomane 367.

On cote le Nord 1,275, le Lyon 1,012, l'Orléans 1,080. Les valeurs en banque sont très-faibles ; Egyptienne 205, Turc 11,20, Espagne extérieure 13 3/4, Pérou 18.

En clôture, la Bourse est encore plus mal impressionnée qu'au début, sur le bruit répandu que la Porte ottomane refuse les conditions proposées par les puissances. — ERIC.

